

tes de la justice, et ne jamais oublier celles de l'impartialité la plus complète envers ceux qui requièrent son ministère, et la mention que vous en faites m'est particulièrement agréable.

Appréciant hautement la mission que vous deviez remplir comme éducateurs, puisque vous êtes obligés de rendre aux parents et au pays des intelligences droites et éclairées qui ne soient pas le jouet de tous les vents ou de toutes les illusions, mais dirigées vers la vie pratique devant s'appliquer à l'exercice ou d'une profession, ou visant au progrès dans la conduite d'un état bien choisi, je vous félicite sur les succès que vous avez déjà obtenus. Oui, Messieurs, vous devez rendre au pays, qui en a besoin, des caractères bien trempés et bien équilibrés, des esprits préparés, par la douce et forte discipline de l'école, à aimer Dieu et les lois du pays et à y obéir ; à donner des âmes honnêtes et chrétiennes en échange de ces petits enfants qui vous sont confiés, des hommes de bien dont la famille s'honore et dont le pays puisse se glorifier. Je me complais toujours au nombre des instituteurs dont j'ai aimé à être le protecteur de tous les instants, désireux que j'étais d'améliorer leur position.

Je ne prétends pas d'avoir réalisé toutes les aspirations dont j'étais animé, soit pour l'amélioration de nos méthodes, soit pour le plus grand bien de la classe enseignante, mais je puis dire du moins que j'y ai mis ma bonne volonté.

Tous ensemble nous voulons maintenir nos institutions—nous avons été et nous restons attachés aux enseignements de l'Eglise ; nous saurons éviter tout ce qui pourrait amener des conflits avec ceux de nos concitoyens qui diffèrent avec nous de langage et de croyance, et nous montrerons par là, au monde civilisé, que notre corps enseignant respecte les droits de la minorité qui consistent à accorder à chacun ce qui lui appartient. C'est ainsi que vous continuerez à inculquer dans le cœur de notre jeunesse les principes de vitalité qui font un peuple grand et fort. Car, Messieurs, l'instituteur n'est pas une machine à enseigner, un cœur neutre, un esprit fuyant et timoré, un être nul par état ; il doit sans crainte enseigner les grandes vérités de la foi, tracer avec conviction

les règles qui font les bons citoyens, et que, pendant sa classe, il ne craigne pas de laisser surprendre une larme dans ses yeux lorsqu'il parle de notre foi religieuse, ou un tremblement d'émotion dans la voix lorsqu'il parle de la patrie à ses élèves, et qu'il leur en inculque le dévouement et l'amour ; non, car alors, croyez-le, il a semé en bonne terre.

En ne vous mêlant aucunement aux luttes des parties politiques, vous vous élèverez, en conservant votre indépendance.

Vous ne prétendez pas à une influence, à un rôle, à des honneurs, en dehors de votre profession ! Non... aux autres le présent, à vous l'avenir. Vous avez les enfants qui vous sont confiés auxquels vous donnez une instruction à leur portée. Sauvegarder la droiture de leur âme éprise du beau et du bien, capable d'aimer Dieu et la patrie, tel est votre but. Eh bien ! continuez à suivre ce programme et lorsque vous verrez plus tard, que les chers enfants à qui vous aurez enseigné ces principes si sages, les mettent en pratique, vous aurez raison de dire que vous leur avez préparé un avenir de paix et de progrès, et qu'ils vous doivent le bonheur d'être des citoyens honorables et des chrétiens convaincus.

Lorsque j'ai été nommé surintendant, je savais combien le sort de l'instituteur, sous le rapport du traitement, était vraiment pitoyable, et qu'il lui était impossible de faire des économies qui fussent de nature à assurer son bien-être sur ses vieux jours, et je fus convaincu, dès lors, qu'il était de mon devoir de l'aider à sortir de ces inquiétudes souvent accablantes. La loi de 1850 qui créait une légère pension en faveur du fonctionnaire de l'enseignement, bien que très utile, était insuffisante sous bien des rapports, et je pensai à l'améliorer ou à la remplacer, dans une mesure suffisante, afin d'aider l'instituteur, devenu infirme, malade ou trop avancé en âge pour continuer l'exercice de son état, à se soutenir et à ne pas être exposé à la mendicité publique, triste et pénible spectacle que l'on a eu la douleur de constater.

Pour arriver à ce but, je consultai mes amis dans le gouvernement, qui, je dois le dire, virent d'un œil favorable ma détermination, sans promettre toutefois d'ouvrir les